



Soutenez la campagne de Survie à l'occasion des 20 ans du génocide des Tutsi au Rwanda

Depuis 20 ans, Survie dénonce sans relâche la **complicité** de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. De nombreux travaux et documents attestent de l'ampleur du soutien des autorités françaises au régime génocidaire, avant, pendant et après le génocide. **Vingt ans après**, l'implication française dans ce génocide ne fait plus aucun doute, pourtant les complices jouissent toujours d'une totale **impunité** et l'instruction des plaintes contre des présumés génocidaires présents en France n'a pour le moment débouché que sur un seul procès, qui se tiendra dans les prochains mois.

Déjà en 2004, Survie avait fait campagne et mobilisé l'ensemble de ses adhérents pour organiser la Commission d'Enquête Citoyenne (CEC) associant chercheurs et partenaires de Survie.



Campagne d'information et d'interpellation

Survie mènera en 2014 une campagne visant à :

- rappeler la complicité de la France dans ce génocide, et lutter contre le négationnisme
- dénoncer l'impunité qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, et exiger la justice
- exiger les changements institutionnels qui s'imposent

La campagne est en cours d'élaboration, et sont d'ores et déjà prévus : un colloque à Paris sur le thème de l'impunité, une journée d'action nationale, des conférences-débats dans toute la France grâce à la venue d'un intervenant rwandais, des actions de plaidoyer, la création de supports pour l'information (argumentaire, 4-pages, exposition, série « Il y a 20 ans »).

Actions judiciaires

En 2014, l'association poursuivra également son investissement tant humain que financier dans le volet judiciaire de ce combat, en tant que partie civile dans 7 plaintes contre des présumés génocidaires réfugiés en France, dans 6 plaintes déposées par des plaignants rwandais contre des militaires français, ainsi que dans une plainte déposée en 2013 contre Paul Barril. *Plus d'informations au verso*

Le lancement de ces plaintes en 2005 était issu du travail de la CEC, et la mobilisation importante des adhérent-e-s avait alors déjà permis de financer les démarches judiciaires.

Pour mener cette campagne, poursuivre son travail judiciaire, et pour qu'enfin en 2014 la vérité soit connue de tout-e-s et la justice avance, Survie a besoin de votre soutien financier !

Le **budget prévisionnel** pour cette campagne est estimé à **15 000 €** : frais d'organisation du colloque, billet d'avion de l'intervenant rwandais, production de supports de communication, organisation d'un week-end national de formation à destination des groupes locaux, temps salarié pour le pilotage de la campagne.

Les **frais judiciaires** correspondront aux frais d'avocat pour les 13 dossiers dans lesquels Survie est partie civile, au soutien aux plaignants rwandais dans la prise en charge de frais liés à leurs démarches judiciaires, à la prise en charge du déplacement des avocats au Rwanda ou des plaignants rwandais à Paris pour l'instruction.

Ces frais sont **difficiles à estimer** car ils dépendent de l'avancée des dossiers. En 2013, ils se sont élevés à **25 000 €** et ont notamment permis de relancer un important travail avec les plaignants rwandais et de lancer la procédure contre Paul Barril. Ces dossiers étant amenés à progresser, **les frais engagés devraient donc en 2014 dépasser le montant atteint en 2013.**

**Soutenez Survie, soutenez sa campagne
et ses actions judiciaires !**

Bulletin de soutien joint
ou don en ligne sur www.survie.org

Mon don est déductible des impôts à 66% !

Mon don annuel de	Me revient après déduction à
52 €	18 €
150 €	51 €
300 €	102 €
500 €	170 €



L'engagement de Survie dans des actions judiciaires

Survie est actuellement partie civile dans trois actions judiciaires, comme le permettent ses Statuts :

« L'association intervient également auprès de toute juridiction, notamment par la constitution de partie civile, lorsque des personnes sont victimes d'infractions en relation avec les principes pour lesquels l'association milite. » (art. 2)



Six plaintes déposées par des plaignants rwandais en 2005 contre des militaires français

Depuis janvier 2012, ces plaintes sont instruites par le Pôle d'instruction contre les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide (le Tribunal aux Armées de Paris ayant été supprimé). Survie est partie civile dans ces plaintes (aux côtés de la FIDH et la LDH) et représentée par Maîtres Foks et Plouvier.

Plusieurs militant-e-s de l'association apportent leurs connaissances et recherches aux avocats afin de participer plus activement au suivi de ces plaintes. L'instruction est en cours, ce qui ne permet pas à Survie de communiquer sur le fond du dossier.

Dans cette affaire, Survie accompagne également les plaignants rwandais dans leurs relations avec leur avocat, Maître Heinrich-Luijter.

Sept plaintes contre des présumés génocidaires réfugiés en France

Dans ces plaintes contre des présumés génocidaires, Survie est partie civile aux côtés de victimes individuelles, du CPRC (collectif des parties civiles pour le Rwanda), de la FIDH, de la LDH, de la communauté rwandaise de France, de la LICRA. Survie est représentée dans ces plaintes par Maître Simon et s'appuie sur l'expertise du CPRC et de ses avocats.

Ces 7 plaintes visent : Pascal Simbikangwa (son procès devant la Cour d'Assises de Paris, pour complicité de génocide et complicité de crime contre l'humanité, aura lieu en février et mars 2014), Octavien Ngenzi, dossier joint à Barahirawa Tite (le procès devrait se tenir prochainement, tous deux étant en détention provisoire en France), Wenceslas Munyeshyaka (dossier renvoyé par le TPIR vers la France), Laurent Bucyibaruta (dossier renvoyé par le TPIR vers la France), Sosthène Munyemana, Laurent Serubuga, Cyprien Kayumba.

Plainte pour complicité de génocide contre Paul Barril

En juillet 2013, Survie, aux côtés de la FIDH et le LDH, a déposé plainte auprès du Tribunal de Paris contre Paul Barril, pour complicité de génocide. L'instruction a été ouverte quelques jours plus tard, et Survie s'est ensuite portée partie civile dans cette affaire.

L'investissement de Survie dans ces plaintes est grand, il concerne tant le suivi de l'instruction pour chaque dossier, que le suivi des enjeux judiciaires plus larges qui les concernent.

Au cours de la prochaine décennie, des **procès importants** se dérouleront en France. **Survie a donc un rôle majeur à jouer dans le combat judiciaire**, pour mettre fin à l'impunité et pour faire connaître largement le génocide des Tutsi au Rwanda et la complicité de la France.

Faire en sorte que ces procès aient lieu, 20 ans après le génocide, est essentiel pour les Rwandais (rescapés et famille des victimes, mais aussi pour toute la nouvelle génération) ainsi que pour les Français : il s'agit de notre histoire commune, l'histoire de la politique de la France en Afrique et au Rwanda en particulier.

Soutenez Survie, soutenez sa campagne 2014 et ses actions judiciaires !

Bulletin de don

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel : (facultatifs)

> Je contribue à la campagne et aux actions judiciaires en faisant un don de :€

> Je soutiens Survie en faisant un don (non affecté) de :€

A travers ce don, je souhaite également devenir adhérent de l'association :

Oui - Non - Déjà adhérent

> J'en profite pour m'abonner à *Billets d'Afrique et d'ailleurs* : o 25 € o 30 € (Dom-Tom, Étranger)

> Abonnement de soutien :€

Total :€

Chèque à l'ordre de Survie adressé au 107 boulevard Magenta, 75010 Paris

Mon don est déductible à 66% !

Tout don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant total de vos versements, hors abonnement, dans la limite de 20 % de votre revenu

Mon don annuel de	Me revient après déduction à
52 €	18 €
150 €	51 €
300 €	102 €
500 €	170 €

Pour contribuer durablement à l'action de Survie, optez pour le **prélèvement automatique** (formulaire à télécharger sur le site internet : www.survie.org)

Soutenez Survie, soutenez sa campagne 2014 et ses actions judiciaires !

Bulletin de don

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel : (facultatifs)

> Je contribue à la campagne et aux actions judiciaires en faisant un don de :€

> Je soutiens Survie en faisant un don (non affecté) de :€

A travers ce don, je souhaite également devenir adhérent de l'association :

Oui - Non - Déjà adhérent

> J'en profite pour m'abonner à *Billets d'Afrique et d'ailleurs* : o 25 € o 30 € (Dom-Tom, Étranger)

> Abonnement de soutien :€

Total :€

Chèque à l'ordre de Survie adressé au 107 boulevard Magenta, 75010 Paris

Mon don est déductible à 66% !

Tout don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant total de vos versements, hors abonnement, dans la limite de 20 % de votre revenu

Mon don annuel de	Me revient après déduction à
52 €	18 €
150 €	51 €
300 €	102 €
500 €	170 €

Pour contribuer durablement à l'action de Survie, optez pour le **prélèvement automatique** (formulaire à télécharger sur le site internet : www.survie.org)